

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

04/02/2022

Dossier complet le :

04/02/2022

N° d'enregistrement :

2022-6049

1. Intitulé du projet

Projet de création d'un forage d'essai et réalisation d'un programme d'investigation hydrogéologique en vue de créer un forage d'eau définitif pour l'arrosage du Golf de Wimereux (62)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Association du Golf de Wimereux

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Lessence Alain - Responsable du Projet

RCS / SIRET

7 8 4 0 9 8 1 8 8 0 0 0 1 3

Forme juridique

Association déclarée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27 a	Création d'un forage d'essai d'une profondeur supérieure à 50 m destiné à l'irrigation de surfaces agricoles. Les rubriques de la nomenclature IOTA concernées par le projet sont les rubriques 1.1.1.0.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Wimereux (62), et plus précisément sur les parcelles appartenant à l'association du golf de Wimereux. De manière à assurer un parcours de qualité à ses clients, et dans un esprit d'économie d'eau, le golf a fait le choix de n'arroser que les surfaces prioritaires pour le jeu, à savoir les départs, les fairways et les greens et il souhaiterait pour ce faire assurer l'irrigation de ces surfaces prioritaires via un forage d'eau localisé au droit du golf.

La décomposition du fonctionnement du forage projetée par le golf sur la période d'irrigation est la suivante :

-Débit horaire : environ 30 m³/h et Pompage pendant environ 15 heures / jour pendant 6 jours sur la période d'irrigation de 7 mois (pour 120 jours d'arrosage par an).

Pour ce faire les travaux prévus sont les suivants :

-Création d'un forage d'essai à une profondeur prévisionnel de 57 m captant la nappe des Sables et Grès de la Crèche (Tithonien Inférieur) et réalisation de pompages d'essai (par paliers et longue durée)

4.2 Objectifs du projet

Ce projet consiste en la réalisation d'un forage d'essai à proximité de la localisation ciblée du future ouvrage d'exploitation ainsi que la reconnaissance quantitative associée, permettant d'apprécier le comportement et la productivité de la nappe au droit du site d'étude.

Le forage d'essai permettra de réaliser le programme d'investigation hydrogéologique (nettoyage et essai de pompage, analyse d'eau). Le débit recherché lors de la phase de reconnaissance sera d'environ 30 m³/h équivalent au débit d'exploitation recherché par le golf de Wimereux, ce dernier sera susceptible de varier en fonction de la productivité de la nappe au droit du site.

Une réflexion sera conduite à l'issue de la phase d'essai pour évaluer les suites à donner au projet de captage d'eau souterraine qui aurait pour ambition de conserver le forage d'essai en piézomètre et de réaliser le forage de production définitif d'un débit de 30 m³/h, 61 200 m³/an pour une période d'exploitation projetée de 7 mois au maximum.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Réalisation du forage :

- Foration 311 mm en face des formations de recouvrement (sables de l'holocène) sur les 10 premiers mètres / Mise en place d'un tubage acier 273 mm plein (tubage de soutènement) / Cimentation sous pression à l'extrados du tubage, jusqu'au terrain naturel/ Foration en diamètre 216 mm jusqu'à -1 m/toit des argiles de Châtillon (environ 46 m de profondeur au maximum).
- Mise en place de la colonne en PVC 112/125 mm pleine entre +0,50 m/TN, jusqu'à -1 m/toit des Grès et sables de la Crêches.
- Mise en place de la colonne captante en PVC 112/125 mm entre -1 m/toit des Grès et sables de la Crêches, et jusqu'à +0 m/toit des Argiles de Châtillon
- Mise en place d'une colonne en PVC 112/125 mm pleine entre +0 m/mur du Tithonien inférieur, jusqu'à -2 m/toit des Argiles de Châtillon constituant le bouchon de fond (profondeur prévisionnelle entre 54 et 56 m)
- Mise en place d'un massif filtrant de type gravier roulé siliceux à granulométrie fine et calibrée entre 39 et 56 m de profondeur selon la coupe prévisionnelle.
- Mise en place d'un bouchon d'argile gonflante sur 1.5 m au dessus du massif filtrant et cimentation de l'extrados du tubage plein jusqu'au terrain naturel.
- Réalisation d'une dalle béton autour de la tête de forage et mise en place d'un capot de protection étanche à cadenas
- Nettoyage du forage et développement de ce dernier jusqu'à obtention d'une eau claire, dépourvue de particules

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il n'est pas prévu à ce stade du projet une exploitation définitive de l'ouvrage. Il s'agit de la création d'un forage d'essai. Toutefois des investigations hydrogéologiques seront menées au droit du forage d'essai afin de déterminer les caractéristiques intrinsèques du forage et de la nappe captée.

Les niveaux d'eau seront suivis en continu via une sonde enregistreuse automatique, avant, pendant et après les pompages au droit du forage concerné. Des mesures manuelles ponctuelles seront également acquises de manière régulière pendant les pompages. Les débits ainsi que les volumes pompés seront comptabilisés. Un suivi ponctuel des paramètres pH, température et conductivité sera réalisé au droit du forage, de manière à disposer de données physicochimiques in-situ qui permettront de compléter les données de qualité acquises ultérieurement;

L'essai consistera en la réalisation de 4 paliers, non enchaînés, d'une durée de 60 minutes chacun, à débit croissant.

A première vue, les débits des paliers seront de 15 m³/h, 25 m³/h, 35 m³/h et 45 m³/h.

Un pompage continu à débit constant et d'une durée de 12 heures sera réalisé sur le forage réalisé pour déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de la nappe, la capacité de l'aquifère à assurer un débit soutenu sur la durée et ainsi d'évaluer la potentialité aquifère de la nappe ciblée vis-à-vis du projet. Le débit de pompage est fixé en première approche à 30 m³/h. La phase de remontée sera suivie pendant au minimum 12h après l'arrêt du pompage.

Les eaux pompées pendant cette phase de test seront rejetées sur la parcelle même du projet en aval hydraulique. Le volume total rejeté sera de 560 m³.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La création des nouveaux ouvrages (y compris les pompages d'essai associés et les rejets des eaux d'exhaure) entre dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement.

Le projet est concerné par la rubrique 1.1.1.0 au titre de la Loi sur l'Eau.

Pour la création du forage et les pompages d'essai associé, le projet est soumis à déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage (m)	57
Diamètre de foration (mm)	311 et 216
Diamètre tubage (mm)	125
Débit recherché (m3/h)	30
Superficie du projet (m2)	100

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le forage d'essai sera implanté sur la commune de Wimereux (62), parcelle 704 section AD.

Coordonnées en Lambert 93:

X : 601 883 m

Y : 7 077 689 m

Coordonnées géographiques¹

Long. 1° 6' 12" 83 Lat. 50° 7' 79" 31

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est toutefois situé à proximité de la ZNIEFF de type 1 "Dune de la slack, Pointe au x Oies, Pointe de la rochette et estuaire de Wimereux" référencé 310007283. Une autre ZNIEFF de type 1 est situé à moins d'un kilomètre du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF « Prairie de la Warene » référencée 310013751.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wimereux dans le pas de calais.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est inscrit dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale référencé FR8000007.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide d'importance internationale (site RAMSAR) n'est présente à proximité du site d'étude. Une zone à dominante humide est située à 1 km à l'est plus en amont d'après la base de données de carmen.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Wimereux est inscrite en partie dans le PPRI du bassin versant de Wimereux. La parcelle concernée par le projet n'est pas inscrite au sein du périmètre du PPRI et n'est donc pas soumise à des mesures de prescriptions. instauré par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le champ captant de Wimereux, dit « le réservoir » est localisé à 1,5 km au Sud-Est de la parcelle du projet (3 forages) ; Le champ captant de Wimereux, dit « le Hove » (au niveau du hameau de Hove) est situé à 1,7 km au Nord-Est de la parcelle (4 forages).
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet intercepte le site inscrit des « dunes de la Manchue » protégé identifié 62SI07 d'après l'Atlas des patrimoines (ministère de la Culture).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est implanté à une centaine de mètres de la ZSC « Falaise et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles » référencé sous l'identifiant FR3100479.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet intercepte un site classé « les Dunes d'Ambleteuse et Wimereux » (n°62SC33) d'après l'Atlas des patrimoines (ministère de la Culture)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les investigations hydrogéologiques menées au droit du forage d'essai seront de nature à engendrer un prélèvement temporaire et réversible sur la nappe des sables et grès de la Crèche (Tithonien inférieur). Le volume prélevé dans la nappe est estimé de manière sécuritaire vis-à-vis du projet à 560 m3. Considérant une pluie efficace de 137 mm (station boulogne sur Mer) et un bassin versant de 0.4 km2 pour le forage, la recharge au droit de ce bassin versant est de l'ordre de 54 800 m3/an. Le prélèvement pour les pompages est estimé à 1.1 % de la ressource disponible dans la nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les pompages engendreront un prélèvement temporaire et réversible au sein de la nappe des sables et grès du Tithonien inférieur. L'incidence piézométrique occasionnée par le pompage est principalement localisée dans une zone restreinte autour de l'ouvrage, dans un rayon de 50 à 200 m.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du forage d'essai est localisée au sein du golf de Wimereux. Sur la même parcelle où se situent les 18 trous devant être irrigués. Le projet ne sera pas de nature à engendrer des perturbations concernant la biodiversité existante. Le prélèvement n'aura aucune incidence sur ces milieux. Le futur forage de reconnaissance captera une nappe profonde et déconnectée hydrauliquement des milieux aquatiques de surface. Aucune incidence n'est attendue sur ces milieux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements n'auront aucune incidence sur la ZSC « Falaise et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, Garennes et Communaux d'Ambleteuse-Audresselles » référencé sous l'identifiant FR3100479. Compte tenu du fait que le forage de reconnaissance captera la nappe des Grès et sables de la Crèches, nappe profonde et déconnectée hydrauliquement de la surface, les prélèvements n'auront aucune incidence sur cette zone protégée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les pompes d'essai réalisées au droit du forage de reconnaissance engendreront un rejet des eaux pompées en aval hydraulique du site sur la même parcelle que celle du futur forage de reconnaissance, par infiltration dans le sol.</p> <p>Toutes les précautions seront prises pour assurer la bonne évacuation des eaux d'exhaure et éviter les désordres hydrauliques en surface.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune incidence n'est attendu sur les milieux aquatiques ou naturelles. La nappe est déconnectée hydrauliquement des milieux de surfaces.

L'incidence piézométrique occasionnée par les pompages d'essai est principalement localisée dans une zone restreinte autour de l'ouvrage, dans un rayon de 50 à 200 m (rabattement inférieur à 0.03 cm au delà de 200 m pour un temps de pompage de 24 h à 30 m³/h). La conductivité fera également l'objet d'un suivi. Une analyse d'eau sera réalisé à l'issu de la création du forage afin de vérifier la qualité de l'eau captée.

Pour le forage durant la phase de travaux, les mesures suivantes seront prises :

- Stockage sur des zones de rétention intégralement étanches, suffisamment dimensionnées et comportant un système de confinement pour les hydrocarbures ou autres produits / matériaux susceptibles de générer une pollution;
- Des kits de rétention de polluants seront prévus et disponible sur le site.
- Le forage sera réalisé dans les règles de l'art (tête de forage surelevée, capot métallique cadenassé ;
- Réalisation d'un pompage de nettoyage et décantation des fines dans un bac hors d'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli et des annexes jointes dont le rapport de demande d'examen au cas par cas, il a été démontré que le projet n'aura pas d'impact sur les environnements de surfaces naturels et aquatiques.

Les pompages occasionnés au droit du forage seront de nature temporaire et réversible. Il n'auront aucun impact sur la qualité des eaux souterraines ni même superficielles.

Ainsi, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale au regard de l'ensemble des éléments fournis dans le cadre de cette demande d'exmane au cas par cas.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Vous trouverez associé à cette demande d'examen au cas par cas, un rapport de demande d'examen au cas par cas permettant de présenter de manière plus précise et plus étoffée :

- Le projet et ses objectifs (chapitre 4 p.19 du rapport) en lien avec la partie n°4 du CERFA (caractéristiques générales du projet);
- L'état initial du projet (chapitre 5 p.26 du rapport) en lien avec la partie n°5 du CERFA (sensibilité environnementale);
- Les incidences du projet (chapitre 6 p.26 du rapport) en lien avec la partie n°6 du CERFA (caractéristiques de l'impact du projet);

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fresnes Les Montauban

le, 28/01/2022

Signature



